



Achat maison sans permis de construire ?

Par **maud**, le **10/01/2011** à **20:45**

Bonjour,

nous avons un projet immobilier pour une maison + terrain.

la maison a été construite dans les années 70 sans permis de construire , après avoir vu avec la mairie la maison figure bien au cadastre , par contre encas de sinistre (cause naturelle ou incendie) nous ne pourrons pas reconstruire à l 'identique .La mairie nous a confirmé que la maison ne peut pas être détruite car il y a prescription .

Voici les questions que nous nous posons sur notre projet immobilier:

- quels sont les risques d'acheter une maison sans pc ?
- dans l'avenir cette maison aura t elle de la valeur ? ou pas du tout car impossible d'obtenir un pc de régularisation ou d'agrandir ?
- y a t'il des risques d'expulsion (si projet immobilier d'un promoteur ...)

merci à ceux qui répondront à nos questions

Par **mimi493**, le **11/01/2011** à **01:37**

[citation]par contre encas de sinistre (cause naturelle ou incendie) nous ne pourrons pas reconstruire à l 'identique [/citation]

voire ne pas reconstruire du tout et vous retrouver avec un terrain non constructible. ça ne vous paraît pas déjà un risque ?